

A large, abstract painting occupies the left half of the page. It depicts a tall, light-colored church tower with a spire against a backdrop of blue and white clouds. In the foreground, there are silhouettes of trees with orange and red leaves. The overall style is impressionistic and painterly.

Rapport d'orientations budgétaires 2022

- Bilan budgets primitifs 2021
- Budget principal 2022
- Budget annexe spectacles
- Budget annexe Moulin des Loups

SOMMAIRE

- I. **Le situation économique et budgétaire de la France : un contexte national marqué par la reprise et le poids de la dette**
- II. **La loi de Finances 2022 – Les mesures spécifiques aux collectivités territoriales**
 - A. La stabilisation du montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF)
 - B. La réforme des indicateurs financiers suite aux réformes fiscales
 - C. La revalorisation des valeurs locatives
- III. **La situation financière et budgétaire (2016 – 2021) : entre grands projets et maîtrise de la dette**
 - A. Résultats de clôture
 - B. Des dépenses de fonctionnement contenues malgré des recettes fluctuantes
 - C. La gestion maîtrisée de la dette communale
 - D. L'évolution de l'épargne brute et nette
 - E. Les dépenses d'investissement et leur financement
- IV. **Les orientations budgétaires 2022 du budget général : la poursuite des projets et du désendettement**
- V. **Les orientations pluriannuelles du budget général (2022-2026)**
- VI. **Les budgets annexes**
 - A. Le budget annexe « Spectacles »
 - La situation financière et budgétaire 2021
 - Les orientations budgétaires 2022
 - B. Le budget annexe « Moulin des Loups »
 - La situation financière et budgétaire 2021
 - Les orientations budgétaires 2022

Introduction

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois qui précédent le vote du budget primitif. Son principal objectif est de présenter au Conseil Municipal les grandes orientations politiques, et leurs traductions financières, qui seront mises en œuvre dans l'année à venir.

La loi portant sur la « nouvelle organisation territoriale de la République » du 7 août 2015 (loi NOTRE) renforce le rôle du DOB qui s'effectue sur la base d'un rapport devant présenter :

- Les grandes orientations budgétaires envisagées pour l'année 2022 portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes d'investissement et de fonctionnement ;
- Les orientations en matière d'autorisation de programme ;
- Le profil de l'encours de la dette de la commune.

Les orientations budgétaires ainsi retenues par la Commune doivent permettre d'évaluer par projection l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement en fin d'exercice.

Par ailleurs, le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 complète ces obligations par la production d'informations relatives à la structure et l'évolution des effectifs, des dépenses de personnel et la durée effective de travail.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires à venir qui préfigurent des priorités affectées au budget primitif. Ce moment doit être également l'occasion d'informer les Conseillers municipaux de l'évolution financière de la Ville en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le Budget 2022 de la Ville de Saint-Amand-les-Eaux se construit dans un contexte nationale difficile pour les collectivités locales.

En effet, le projet de loi de finances 2022 atteste une nouvelle fois d'une situation budgétaire dégradée pour les comptes de l'Etat.

I. La situation économique et budgétaire de la France : un contexte marqué par la reprise et le poids de la dette

La loi de finances 2022, promulguée le 31 décembre 2021, repose sur les projections macroéconomiques suivantes :

- Une croissance du PIB en repli à 4% après une forte reprise en 2021 de 7% faisant suite à un repli historique de 8% en 2020 ;
- Une inflation de + 1,5 % en 2022 semblable à celle de 2021 ;
- La dégradation des finances publiques avec une dette publique atteignant un niveau inédit de 114 % du PIB (115 % en 2021) ;
- La baisse du déficit public à 4.8% en 2022 contre 8.4% en 2021.

Après deux années de budget d'urgence du fait de la crise sanitaire, le gouvernement met un terme au « quoi qu'il en coûte ».

Le poids des administrations publiques locales (APUL) dans le déficit public reste limité. Ce sont les comptes de la Sécurité Sociale et de l'Etat qui enregistrent une forte progression du déficit. La dette des APUL augmente de façon moins importante que celle de l'Etat pour représenter 10 % de la dette publique contre 93.4% pour l'Etat.

Les comptes de l'Etat ont été impactés par la crise en raison de la baisse des recettes de fonctionnement associée à une forte augmentation des dépenses de fonctionnement pour venir en soutien à l'activité.

La crise du COVID-19 a engendré en 2020 et 2021 un endettement estimé à 230 Md€. Le gouvernement s'engage à rembourser la dette sur 20 ans par les fruits de la croissance, dont les surcroîts de recettes, et non par des hausses d'impôts. En 2022, 1.9 Mds seront affectés au remboursement de cette dette.

II. La Loi de Finances 2022 – Les mesures relatives aux collectivités territoriales

A. La stabilisation du montant de la Dotation Globale de fonctionnement (DGF)

Le montant de la DGF 2022 s'établit à **26.78 Mds** et reste identique à 2021 et ce, pour la cinquième année consécutive (18.3 Mds pour le bloc communal et 8.5 Mds pour les Départements).

La loi de finance 2022 prévoit la revalorisation des dotations de péréquation communales :

- + 95 % pour la dotation de solidarité urbaine (DSU) ;
- + 95 % pour la dotation de solidarité rurale (DSR).

Cette augmentation est plus importante que celle de 2021 (+90M€).

Cependant, la péréquation sera financée par une baisse de la dotation forfaitaire des communes ce qui revient à financer indirectement celle-ci par les budgets locaux car le budget national ne participe en rien à cette hausse.

Le calcul de la dotation forfaitaire reste inchangé : variation de la population, écrêttement en fonction de l'écart à la moyenne du potentiel fiscal. Toutefois, la DF reste soumise au mécanisme de l'écrêttement.

B. La réforme des indicateurs financiers suite aux récentes réformes fiscales des impôts locaux

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne s'acquittent plus de la taxe d'habitation. Prenant la forme d'un dégrèvement, cette suppression était neutre pour les collectivités car l'Etat se substituait au contribuable.

Pour les 20 % de ménages restant, la suppression par palier de la taxe d'habitation sera totale d'ici 2023 prenant la forme d'une exonération.

En 2021, cette réforme fiscale de la taxe d'habitation a été couplée avec la réduction de 50% des valeurs locatives de la taxe foncière sur les propriétés des locaux industriels.

Ces réformes fiscales ont modifié le panier des ressources des collectivités locales expliquant cette réforme d'ajustement des indicateurs financiers qui servent à la répartition des dotations et fonds de péréquation. Ainsi, cette réforme a pour objectif de retranscrire une image plus fidèle du niveau des ressources des collectivités.

Le **rôle de ces indicateurs** est de mesurer la richesse fiscale et financière des collectivités locales qui ont un impact sur le calcul des dotations et des contributions (dotation globale de fonctionnement, dotation nationale de péréquation, contribution au fonds de péréquation intercommunal et communal...).

Désormais, le **potentiel fiscal/financier** intègre de nouvelles ressources : les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), la taxe locale sur la taxe sur la publicité extérieure (TLPE), la taxe sur les pylônes et la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

En outre, le gouvernement propose une simplification de la notion **d'effort fiscal**, qui mesure la pression fiscale supportée par les ménages de la commune. Le projet de loi de finances propose de recentrer l'indicateur sur la mesure des ressources fiscales mobilisées par une commune par rapport aux ressources fiscales qu'elle peut effectivement mobiliser.

En conséquence, les collectivités qui perçoivent des droits de mutations supérieurs à la moyenne et/ou ayant instauré la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pourraient être perdantes de cette réforme des indicateurs.

Les dotations seront impactées à compter de 2023. En effet, la Loi de Finances 2022 prévoit la mise en place d'un coefficient de neutralisation pour corriger les effets de la réforme. Ce lissage s'appliquera sur la période 2023-2028.

Ces nouveaux calculs ont pour objectif de neutraliser la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales qui sera totalement supprimée en 2023.

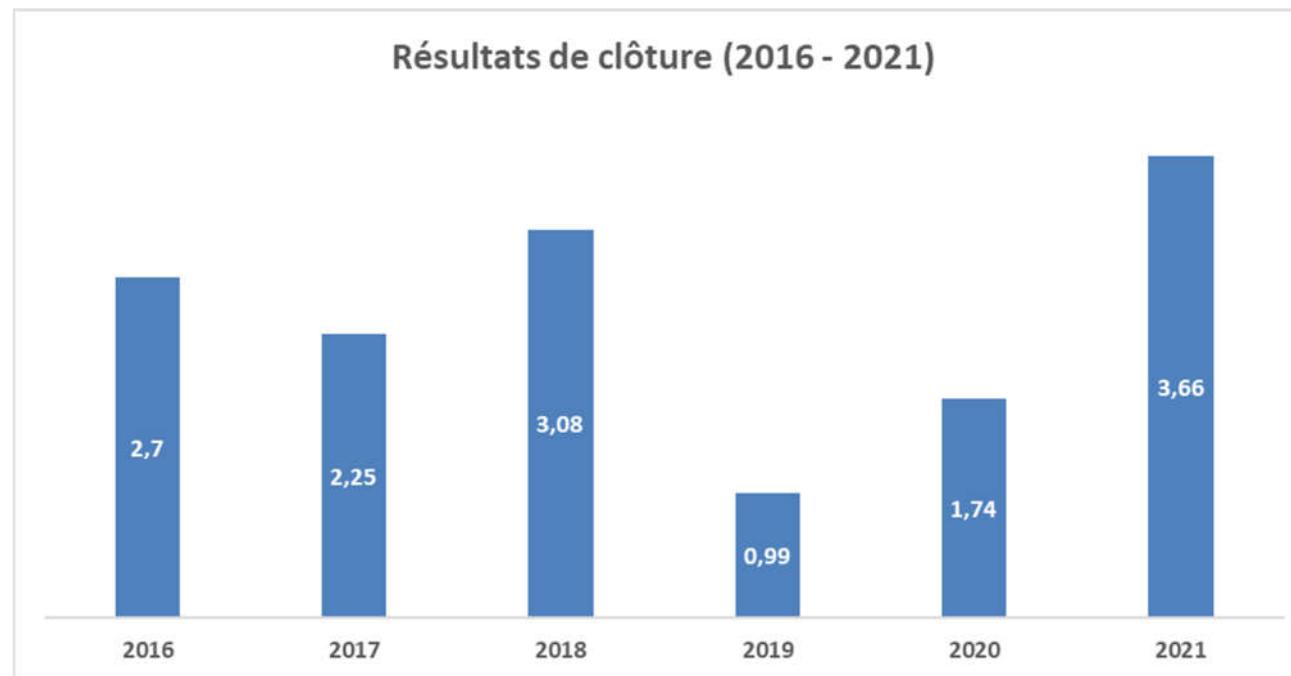
C. La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

Selon l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), depuis 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées selon l'inflation constatée, et non plus prévisionnelle. Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) entre le mois de novembre 2020 et novembre 2021.

En 2022, la **revalorisation des bases locatives sera de +3.4%**.

III. La situation financière et budgétaire (2016 – 2021) : entre grands projets et maîtrise de la dette

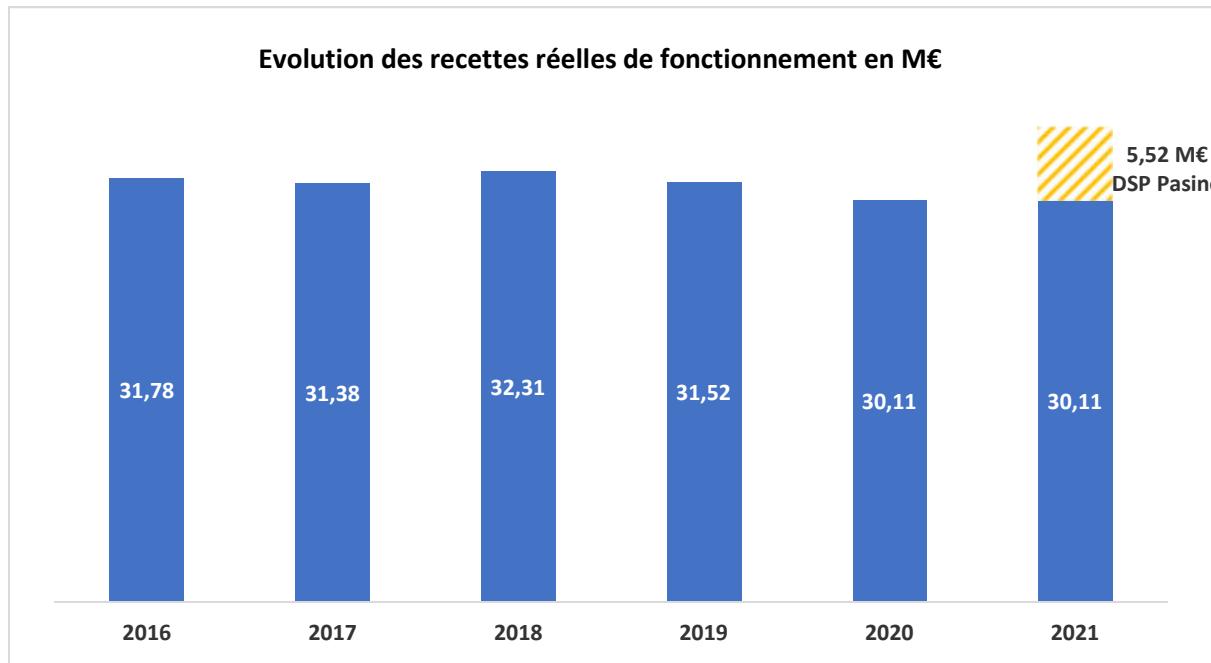
A. Résultats de clôture



Le résultat 2021 à hauteur de 3,66 M€ s'explique par la perception des différentes subventions attendues (FEDER, région, département, CAPH...).

B. Des dépenses de fonctionnement contenues malgré des recettes fluctuantes

⇒ Les recettes réelles de fonctionnement



Les **recettes réelles de fonctionnement** comprennent :

Les atténuations de charges, les produits des services, domaines et ventes diverses, les impôts et taxes, les dotations et participations, les autres produits de gestion courante, les produits financiers et les produits exceptionnels.

Les **recettes réelles de fonctionnement** enregistrent une hausse de 18% qui s'explique, en partie, par la perception du produit exceptionnel de **5,52 M€** conséquence de la rupture du bail emphytéotique du Pasino suite à la mise en place de la nouvelle délégation de service public.

Néanmoins, en neutralisant cette recette exceptionnelle et, malgré la fermeture du Pasino jusqu'en mai 2021, les recettes réelles de fonctionnement restent similaires à celles de 2020.

En 2021, le taux d'exécution des recettes réelles de fonctionnement est de **103,96 %** (100,39 % en 2020).

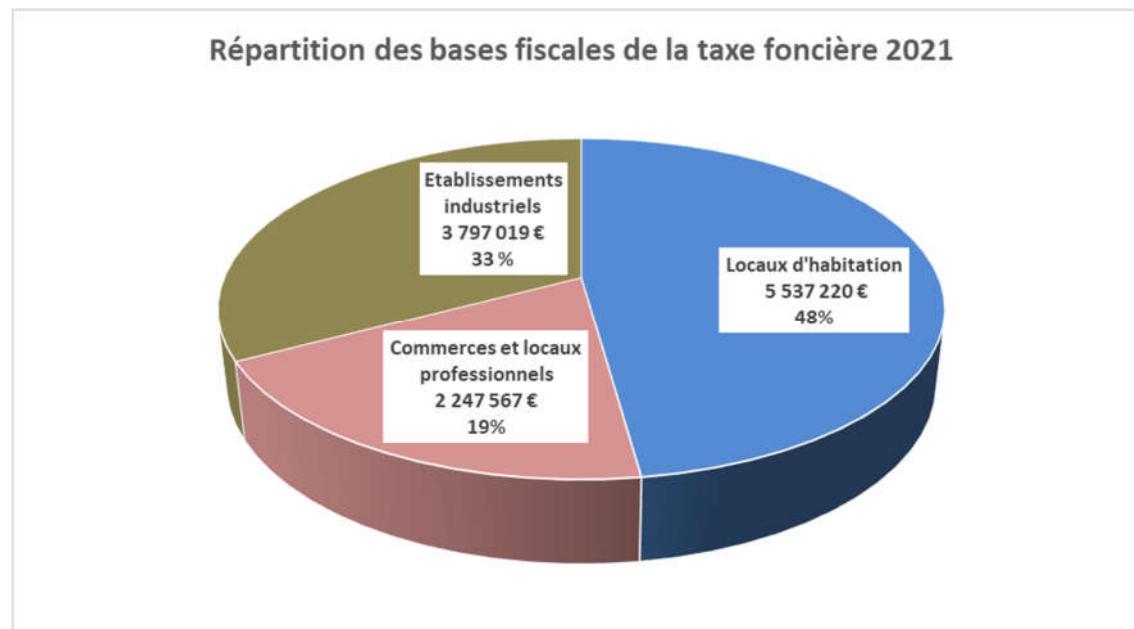
Les budgets 2020 et 2021 restent fortement impactés par la crise sanitaire, et la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat. En neutralisant la recette exceptionnelle du Pasino, les recettes réelles 2020/2021 enregistrent une baisse de 5% par rapport à 2019.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
013 - Atténuation de charges	143 894	130 720	132 221	151 761	165 210	182 277
70 - Produits des services	1 606 168	1 510 115	1 800 757	1 114 828	1 182 877	1 245 293
<i>Evol.</i>	-11%	-6%	19%	-38%	6%	5%
73 - Impôts et taxes	24 300 002	24 681 530	25 284 077	25 216 622	22 617 032	18 881 498
<i>Evol.</i>	1%	2%	2%	0%	-10%	-17%
<i>dont impôts directs locaux</i>	12 486 376	12 638 432	12 821 856	12 817 423	13 025 005	9 910 257
<i>dont attribution de compensation</i>	4 794 260	4 794 260	4 794 260	4 794 260	4 124 037	4 271 701
74 - Dotations et participations	4 272 140	4 058 700	3 889 584	3 894 602	4 759 756	8 343 324
<i>Evol.</i>	-17%	-5%	-4%	0%	22%	75%
<i>dont compensation exonération TF</i>	71 450	57 066	57 838	58 146	56 917	3 854 581
<i>dont autres attributions</i>	77 283	49 866	0	0	747 901	1 514 795
75 - Autres produits	314 601	355 462	359 085	371 767	303 699	455 000
76 - Produits financiers	237 220	236 862	332 431	236 945	236 681	297 368
77 - Produits exceptionnels	909 963	410 594	513 938	530 802	848 600	6 024 811
002 - Résultat fonctionnement N-1	511 163	500 000	500 000	200 000		200 000
Recettes réelles de fonctionnement	32 295 151	31 883 983	32 812 093	31 717 327	30 113 855	35 629 571
<i>Evol.</i>	0%	-1%	3%	-3%	-5%	18%

- Les **produits des services** enregistrent une hausse de 5 % compte tenu de la reprise des activités au printemps 2021 (sorties scolaires et culturelles, cantine, ouverture des écoles culturelles...).

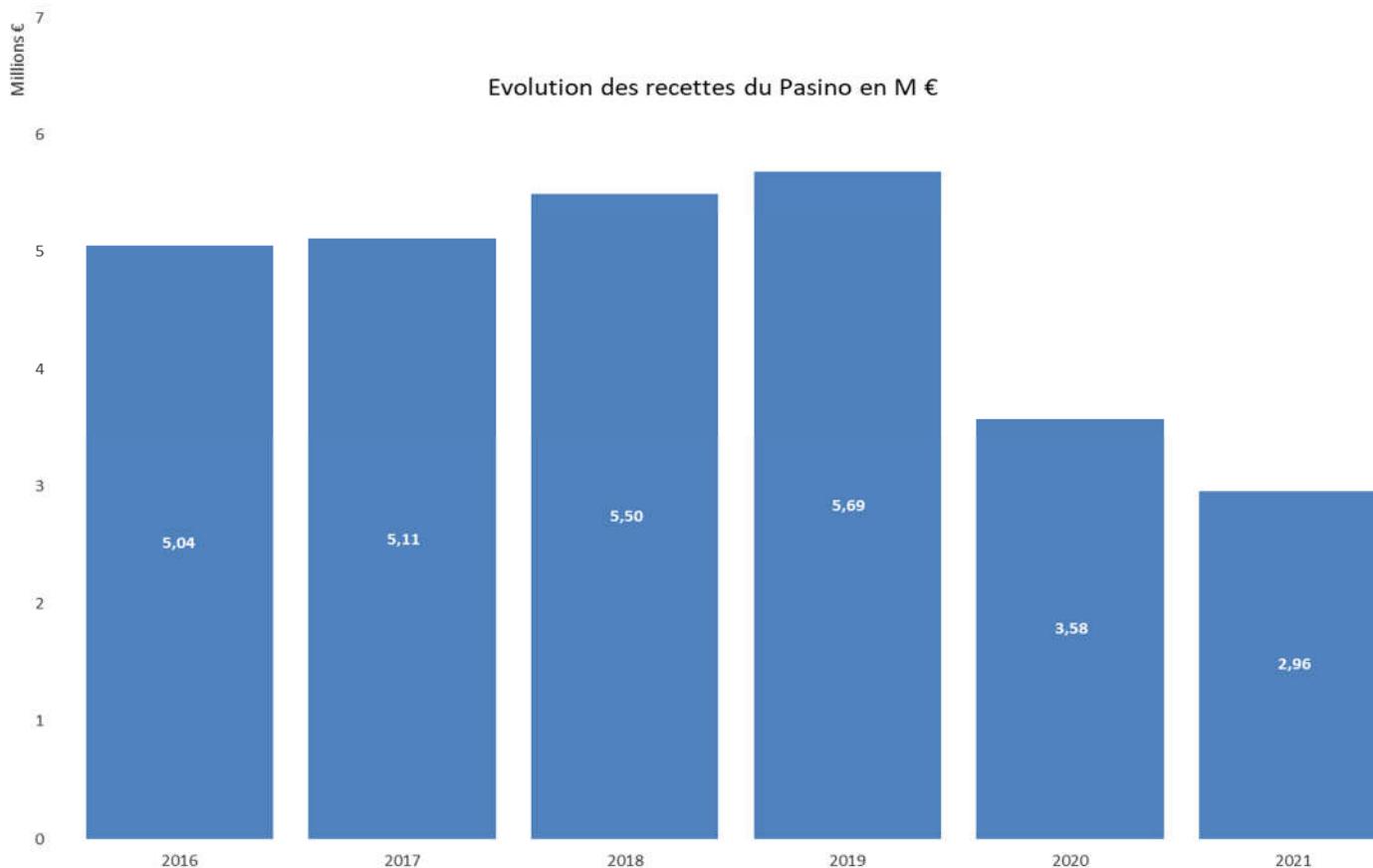
- La baisse de **17 %** du chapitre 73 « **Impôts et taxes** » s'explique par l'exonération de 50% des valeurs locatives des locaux industriels imposés à la taxe foncière et à la CFE, compensée par l'Etat et comptabilisée au chapitre 74 « **Dotations et participations** ». Suite aux charges transférées à La Porte du Hainaut (GEPU - eaux pluviales), l'attribution de compensation de la CAPH enregistre une perte de **522 559 €**.

Depuis 2016, l'évolution des impôts directs locaux reste liée à l'augmentation des valeurs locatives prévue par les lois de finances successives, et non du fait de l'exécutif municipal, puisque les taux d'imposition restent inchangés **depuis 1995 pour la taxe d'habitation**, et ont même connu, **en 2019, une baisse du taux communal pour la taxe foncière sur le bâti et le non bâti**.



- Le chapitre 74 comptabilise le **solde du filet de sécurité 2020** de 0,99 M€, pour un montant total de **1,7 M€** (dont 0,75 M€ encaissés en 2020).

⇒ [Les recettes du Pasino](#)

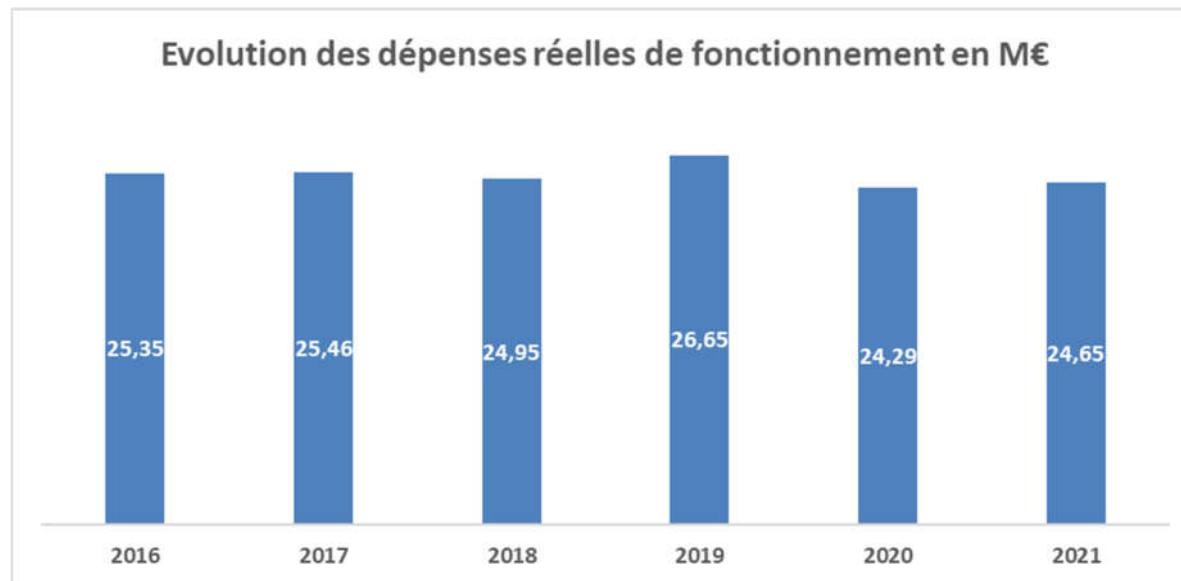


Sur la période 2020-2021, la Ville estime avoir perdu près de **4 M€** de recettes cumulées du Pasino du fait de la crise sanitaire.

Pour le moment, cette perte n'a été compensée par l'Etat qu'à hauteur de 39 % par le filet de sécurité 2020 de **1 738 567 €**.

⇒ **Les dépenses réelles de fonctionnement**

Les **dépenses réelles de fonctionnement** comprennent les charges à caractère général, les charges de personnel et frais assimilés, les autres charges de gestion courante, les charges financières des intérêts d'emprunt et les charges exceptionnelles.



Les **dépenses réelles de fonctionnement** se maintiennent à une moyenne de **25,3 M€** sur la période 2016-2020, et restent contenues.

Le taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement s'établit à **94,62 %** (91,93 % en 2020).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
011 - Charges à caractère général	7 710 662	7 483 645	7 378 679	7 965 860	6 995 861	7 031 134
<i>Evol.</i>	10%	-3%	-1%	8%	-12%	1%
012 - Charges de personnel	12 643 736	12 904 368	12 803 883	13 579 130	13 108 978	13 594 064
<i>Evol.</i>	3%	2%	-1%	6%	-3%	4%
014 - Atténuation de produits	112 235	180 478	145 321	177 956	163 353	129 892
65 - Autres charges de gestion courante	3 815 253	3 852 840	3 562 470	3 668 881	2 982 782	2 833 961
<i>Evol.</i>	4%	1%	-8%	3%	-19%	-5%
66 - Charges financières	998 931	959 911	891 730	838 666	791 854	827 702
<i>Evol.</i>	-31%	-4%	-7%	-6%	-6%	5%
67 - Charges exceptionnelles	67 854	77 111	154 860	411 619	246 049	248 084
68 - Dot. provisions semi-budgétaires	0	0	12 000	12 000	0	0
Dépenses réelles de fonctionnement	25 348 675	25 458 356	24 948 946	26 654 116	24 288 880	24 664 837
<i>Evol.</i>	2%	0%	-2%	7%	-9%	2%

Les **charges à caractère général – Chapitre 011** restent contenues sur la période 2016-2021, et représentent 30 % des dépenses réelles de fonctionnement.

En 2021, le niveau des charges à caractère général est inférieur à la moyenne des charges de la période 2016-2020 (7 506 941 €). Les charges générales 2021 restent contenues malgré la reprise de l'activité, de la hausse de l'énergie, de l'entretien des espaces et voiries.

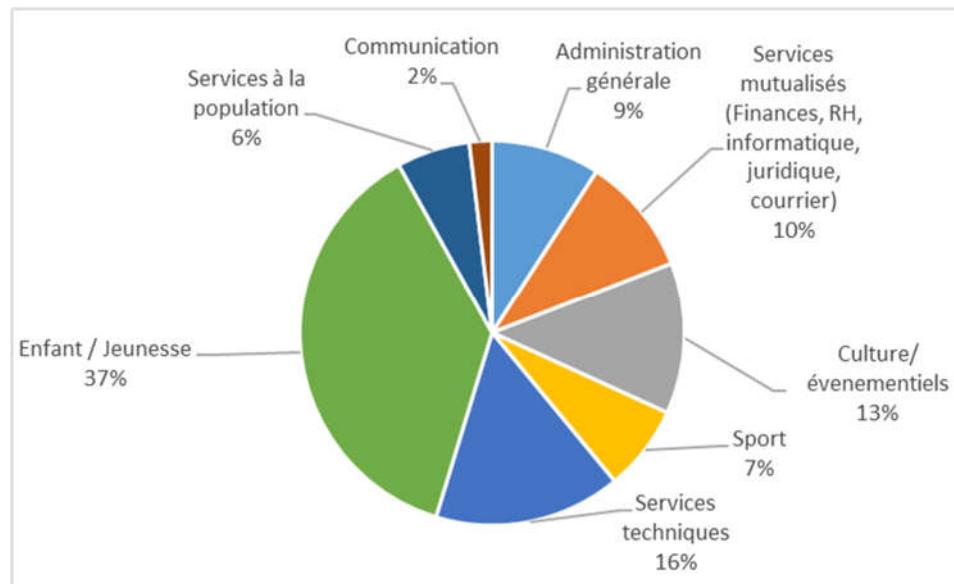
Les **autres charges de gestion courante – Chapitre 65**. La Ville continue de soutenir les associations locales et les aides sociales en maintenant les subventions à hauteur de **2,34 M€** en 2021 (CCAS, associations sportives, associations citoyennes).

Les **charges de personnel – chapitre 012** évoluent de +4 % par rapport à 2020 qui enregistrait alors un repli de 3%. Cette hausse s'explique surtout par le recours aux vacataires d'été du fait de la reprise des activités, et par l'évolution de +1,5 % du glissement-vieillesse-technicité (GVT).

Au 31/12/2021, la structure des effectifs s'établit à **310 agents permanents et non permanents**, soit 268 agents titulaires et 42 agents contractuels permanents indiciaires.

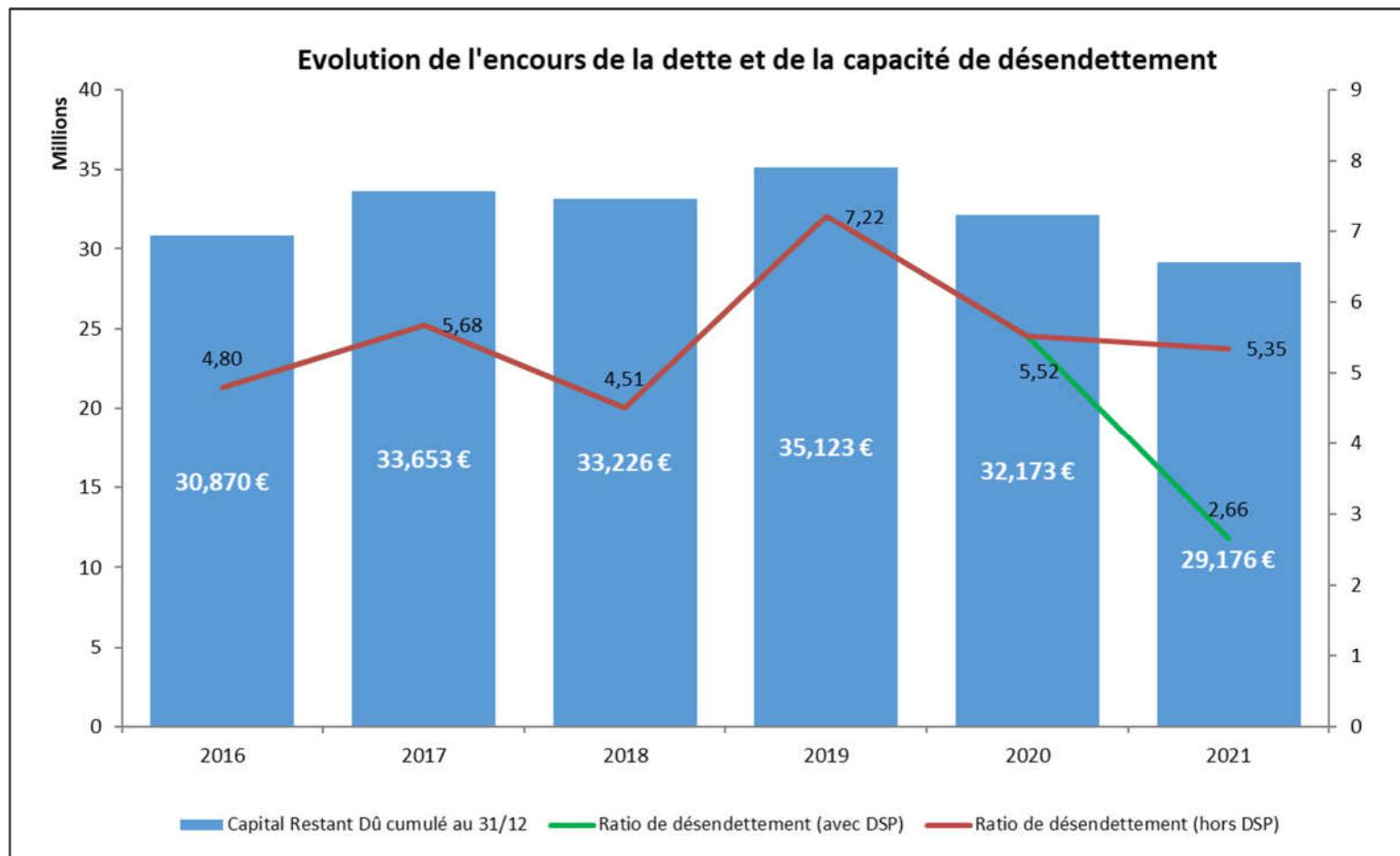
Les éléments de la rémunération versée aux agents de Saint-Amand-les-Eaux se répartissent pour **82 % en rémunération principale et 18 % en IFSE/NBI/heures supplémentaires**.

Par service, la masse salariale se répartit de la manière suivante :



Cette répartition de la masse salariale reste stable par rapport à 2020.

C. La gestion maîtrisée de la dette communale



Au 31/12/2021, le capital restant dû de la dette s'élève à **29, 176 M€**. La durée de vie moyenne est de 6 ans et 4 mois.

Le nombre d'années d'épargne brute nécessaire au remboursement de la dette est de **2,66 ans**.

Pour rappel, le plafond national prévu dans la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 fixe cette capacité à 12 ans. La Ville de Saint-Amand-les-Eaux se situe bien en dessous de ce plafond.

En 3 ans, la ville a remboursé près de **6M€** d'emprunts en capital.

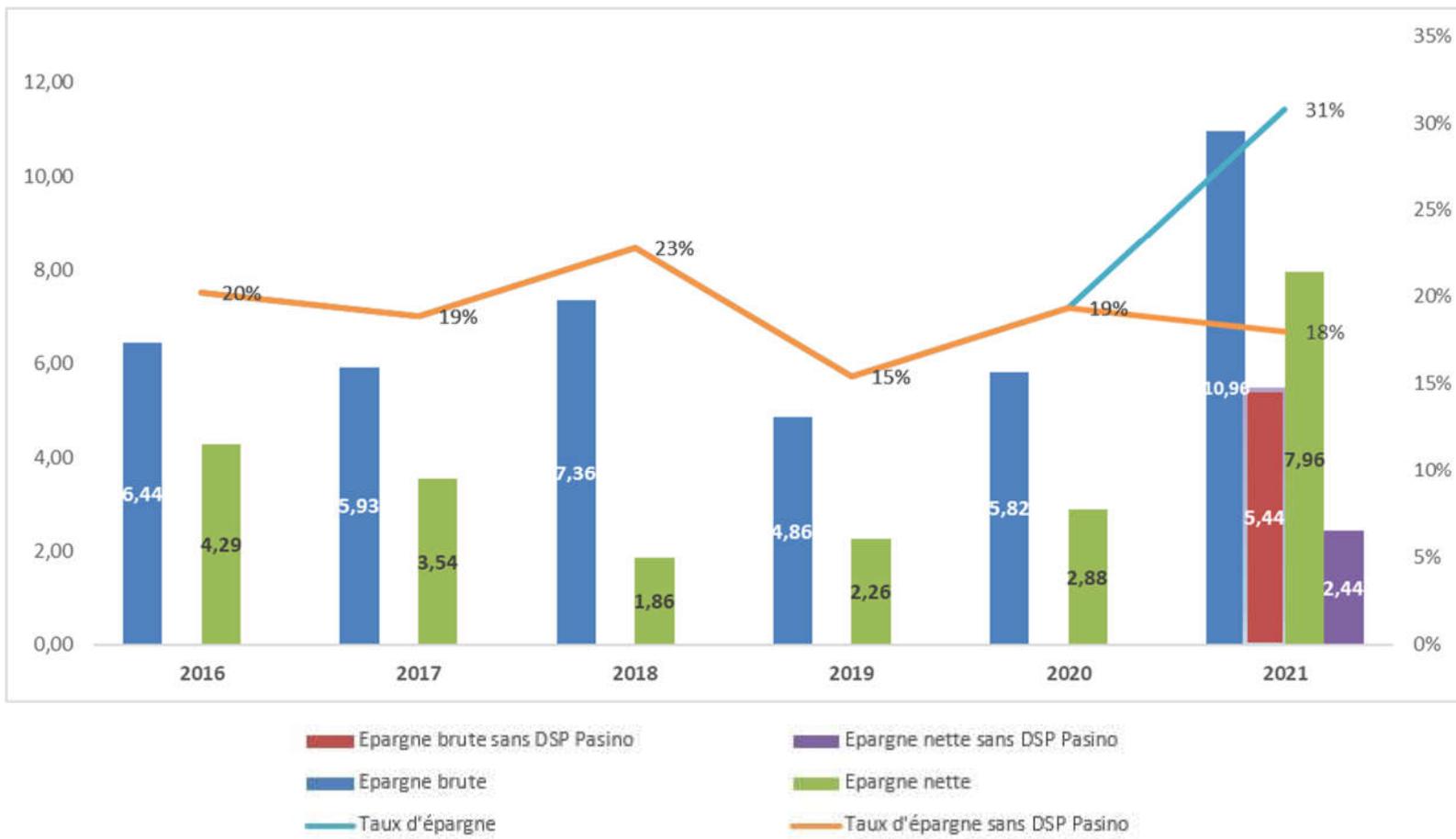
2021	
Nombre d'emprunts	17
En cours dette au 31/12	29 176 270,00 €
Capital payé sur la période	2 997 016,99 €
Intérêts payés sur la période	727 952,46 €
Total échéances annuelles	3 724 969,00 €
Durée de vie moyenne	6 ans et 4 mois

D. L'évolution de l'épargne brute et nette

L'épargne brute est égale au solde entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement (hors charges et produits exceptionnels). Ce ratio indique la part de recettes de fonctionnement pouvant être consacrée à l'investissement ou au remboursement de la dette.

L'épargne nette est égale au solde entre l'épargne brute et le remboursement du capital de la dette. Ce ratio indique la capacité de la Ville à autofinancer ses investissements.

Le taux d'épargne représente le rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement.



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2016-2021
Epargne brute	6 435 317 €	5 925 631 €	7 363 151 €	4 863 216 €	5 824 979 €	10 964 734 €	+70%
Epargne nette	4 292 404 €	3 541 195 €	1 856 297 €	2 259 607 €	2 875 653 €	7 967 718 €	+86%
Taux d'épargne	20%	19%	23%	15%	19%	31%	

Malgré un contexte budgétaire et financier très contraint, la trajectoire financière de la Ville reste saine. L'autofinancement dégagé permet de faire face au remboursement du capital des emprunts et de financer les projets d'investissement.

En 2021, le taux d'épargne atteint un haut niveau pour s'établir à **31 %**. Ce taux d'épargne élevé montre que le niveau des recettes de fonctionnement de la Ville permet d'assurer un bon financement des investissements.

Malgré la baisse des recettes de fonctionnement, ce niveau d'épargne est maintenu grâce à une évolution contenue des dépenses réelles de fonctionnement.

En neutralisant la recette exceptionnelle du Pasino, l'épargne nette aurait été de 2,44 M€ avec un taux d'épargne à 18%.

Sur la période 2016-2021, le taux d'épargne est supérieur à **15 %** et démontre la bonne santé financière de la Ville.

La Ville de Saint-Amand-les-Eaux obtient le score de 1A dans la charte de bonne conduite (charte Gissler). En effet, la dette, dont le risque global reste faible, est repartie à 100 % sur un taux fixe.

D. Les dépenses d'investissement et leur financement

L'année 2021 a été marquée par deux évènements importants pour les amandinois :

- L'inauguration de l'Eglise Saint Martin le 11 septembre 2021
- L'ouverture du Palais des Séniors le 02 octobre 2021

Les **dépenses d'équipement** comprennent les immobilisations incorporelles, les subventions versées, les immobilisations corporelles, et les immobilisations en cours.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses d'équipements en €	7 346 523 €	6 371 281 €	8 970 178 €	10 945 170 €	6 359 162 €	10 658 740 € (5 136 081 € sans la DSP Pasino)

Sur la période 2016 -2021, la Ville a conduit une politique ambitieuse d'investissement, soit une moyenne de **7,5 M€ de dépenses d'investissement par an**.

Le montant soutenu des dépenses d'investissement 2021 s'explique par le rattrapage et la finalisation des travaux interrompus en 2020 du fait de la crise sanitaire.

Parmi ces **dépenses d'équipement**, nous retrouvons les 4 autorisations de programme (AP) suivantes :

	Dépenses engagées en 2021
AP 44 - Eglise St Martin	1 400 823
AP 59 - L. de Bettignies	455 267
AP 62 - Cœur de Ville	324 947
AP 71 - Palais des Séniors	393 022
Total	2 574 061

En 2021, la Ville a perçu **3,646 M€ de subventions d'équipement** finançant ainsi **141 %** des dépenses d'AP (2,574 M€).

Subventions d'équipement perçues en 2021					
	FEDER	ETAT	PRADET	DEPARTEMENT	CAPH
AP 62 - CŒUR DE VILLE			300 000,00 €	49 389,00 €	192 943,83 €
AP 71 - PALAIS DES SENIORS	1 897 732,80 €		616 640,00 €		2 514 372,80 €
AP 59 - LOUISE DE BETTIGNIES		50 000,00 €	392 152,00 €		442 152,00 €
AP 44 - EGLISE SAINT MARTIN				147 496,00 €	147 496,00 €
					3 646 353,63 €

Concernant la **réhabilitation de l'Eglise Saint Martin**, la ville a été subventionnée à hauteur de 36 % sur la totalité des dépenses engagées.

Quant au **Palais des séniors**, les dépenses totales ont été subventionnées à hauteur de **66 %** par la région et l'Europe.

En 2021, ces 4 programmes représentent 28 % des dépenses totales d'équipement.

L'année 2021 voit la clôture de 2 autorisations de programmes (AP) non reconduites en 2022 :

- AP 62 – **Cœur de ville**, montant de l'AP : 10 400 000 €
- AP 71 – **Palais des Séniors**, montant de l'AP : 5 719 544 €

- Les recettes réelles d'investissement

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1068 - Excédents fonctionnement capitalisés	6 300 000	4 541 641	4 579 437	6 254 453	3 846 755	4 282 832
10 - Dotations (hors 1068)	1 848 162	1 148 239	4 147 001	1 581 643	1 807 673	1 314 313
13 - Subventions d'investissement	240 079	1 213 246	1 161 741	450 402	1 553 403	3 780 270
16 - Emprunts	500 000	0	2 000 000	4 500 000	248 940	3 040
21 - Immobilisations corporelles	0	0	0	0	5 553	58 655
23 - Immobilisations en cours	83 246	94 701	110 207	294 649	108 586	15 734
27 - Remb. Prêts personnels	11 694	8 672	8 639	4 191	4 143	1 700
Divers	0	0	0	0	207 886	0
Recettes réelles d'investissement	8 983 182	7 006 501	12 007 027	13 085 340	7 782 942	9 456 544

Depuis 2016, la Ville a perçu en moyenne **1,4 M€/an** de subventions d'investissement ce qui représente un haut niveau de financement extérieur.

En 2021, l'autofinancement par le **1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés** représente 45 % des recettes d'investissement, et 51 % sur la période 2016-2021.

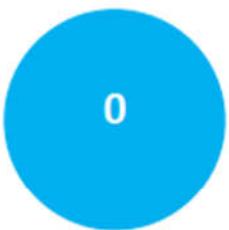
En 2021, le 1068, le FCTVA et les subventions d'investissement ont financé **88 % des dépenses d'équipement**. Le solde a été autofinancé par la section de fonctionnement.

Depuis 2019, l'investissement est financé en autofinancement sans recours à l'emprunt.

LES CHIFFRES CLÉ 2021



RESULTAT
DE CLOTURE



ÉVOLUTION DE LA
DOTATION
FORFAITAIRE



DE RECETTES PASINO
EN 2020-2021



FILET DE SECURITE
2020



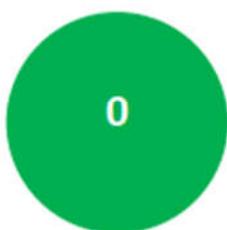
SUBVENTIONS
D'EQUIPEMENT
ENCAISSEES



DE DÉPENSES
D'EQUIPEMENT



DE REMBOURSEMENT EN
CAPITAL DE LA DETTE
EN 3 ANS



NOUVEL EMPRUNT



RATIO DE
DÉSEDETTEMENT



EPARGNE NETTE

IV. Les orientations budgétaires 2022 du budget général : la poursuite des projets et du désendettement

⇒ Les recettes de fonctionnement

Le budget primitif 2022 reste à nouveau marqué par les conséquences de la crise sanitaire, la baisse constante des dotations de l'Etat, et les réformes fiscales des impôts locaux qui figent les recettes de la Ville (suppression de la taxe d'habitation, exonération de 50% des valeurs locatives des locaux industriels).

	BP + DM +RC 2021	BP 2022	Evolution BP 2021 / BP 2022
013 - Atténuation de charges	130 100	144 000	11%
70 - Produits des services	1 134 200	1 133 400	0%
73 - Impôts et taxes	18 021 438	21 491 742	19%
<i>dont impôts directs locaux</i>	9 778 248	10 150 000	4%
<i>dont attribution de compensation</i>	4 271 701	4 271 701	0%
74 - Dotations et participations	8 719 346	6 768 864	-22%
<i>dont compensation exonération TF</i>	3 854 580	3 970 000	3%
75 - Autres produits	432 931	504 140	16%
76 - Produits financiers	297 409	228 009	-23%
77 - Produits exceptionnels	5 552 859	30 000	-99%
002 - Résultat fonctionnement N-1	200 000	200 000	0%
Recettes réelles de fonctionnement	34 488 283	30 500 155	-12%

En neutralisant la recette exceptionnelle des 5,5 M€ du Pasino, les recettes budgétées de 2021 auraient été de **28,96 M€**.

Aussi, même si les recettes de fonctionnement 2022 affichent une baisse de 12 % par rapport à 2021, celles-ci sont en hausse de **+ 1,54 M€**.

Les recettes réelles de fonctionnement budgétées pour 2022 sont de l'ordre de **30 M€**, et tiennent compte de la poursuite de la crise sanitaire, de l'incertitude du niveau de certaines recettes, et de la baisse de la DGF.



- Les recettes de fonctionnement reposent majoritairement sur les **recettes fiscales (70,46 %)** :

Composées par les prélèvements sur les jeux, taxe foncière, taxe sur la consommation finale d'électricité, attribution de compensation, taxes de séjour.

L'évolution des recettes fiscales des impôts locaux résultent de la seule évolution des bases d'imposition de + 3,4 %. Les taux municipaux des impôts locaux restent inchangés pour 2022.

TCCFE : L'article 54 de la loi de Finances 2021 réforme la taxation de la consommation d'électricité qui s'étale sur 4 ans. En 2021, les valeurs possibles des coefficients multiplicateurs sont réduites à 4, 6, 8 et 8,5. En 2022, les coefficients possibles pour les communes sont de 6, 8, 8,5, 10 et 12. Avec cette réforme, le coefficient de la Ville sera obligatoirement revalorisé à **6**.

- Les autres recettes proviennent des dotations et participations (chapitre 74) :

23 % des recettes : DGF, FCTVA, participations de l'Etat (CAF, région, département)

Au titre des participations, la Ville doit percevoir le **solde du filet de sécurité 2021** dont le montant n'est pas connu à ce jour.

Cela explique la baisse de 22% du **chapitre 74** entre le BP 2021/BP 2022 car aucune recette pour ce filet n'a été budgétée en 2022.

- **Une dotation globale de fonctionnement en chute libre**



Depuis 2014, la ville de Saint-Amand-les-Eaux a enregistré une baisse historique de sa dotation globale de fonctionnement (DGF) en perdant près de **62 %** de celle-ci. En 7 ans, la Ville a ainsi perdu **14,2 M€** en perte cumulée.

En projection 2022, la DGF devrait s'établir à **1,4 M€** contre 1,5 M€ en 2021 (661 357 € pour la dotation forfaitaire, et 748 872 € pour la dotation de solidarité urbaine), soit 87.85 € par habitant.

Malgré l'annonce d'une stabilisation de la DGF, la Ville perdra encore près de **100 000 €** par rapport à 2021 (-6%).

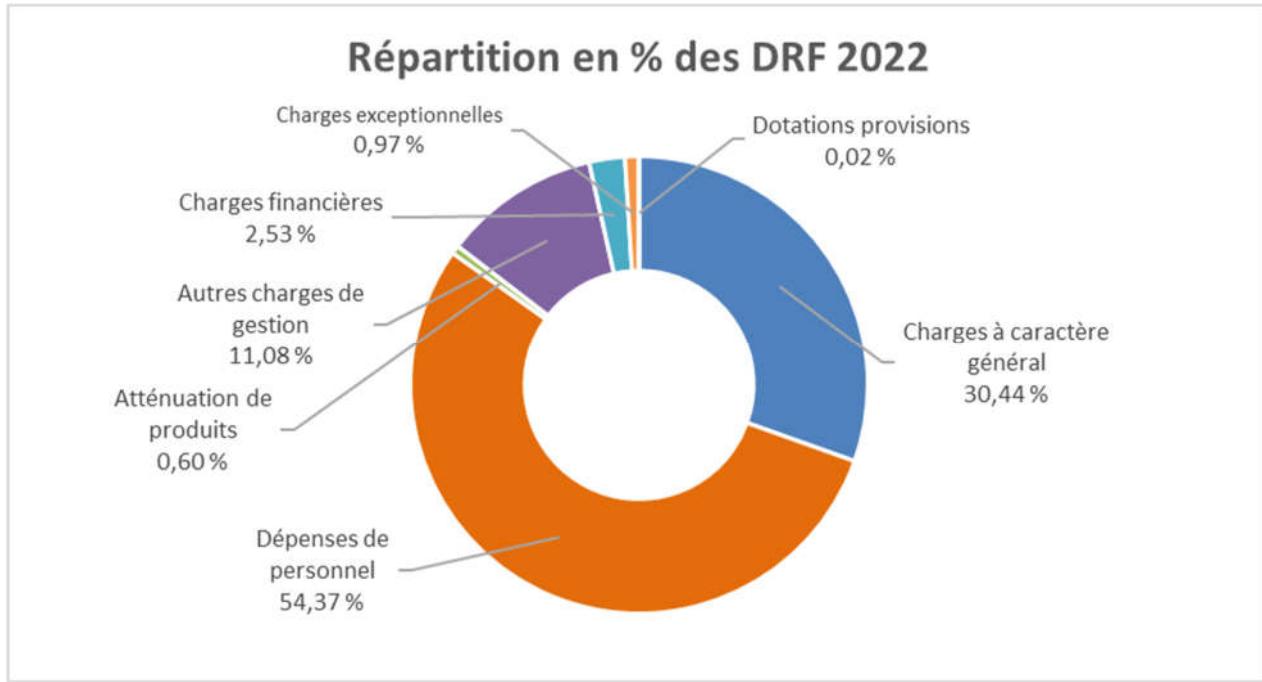
Evolution de la baisse de la DGF depuis 2017						
2015	2016	2017	2018	2019	2021	2022
-17%	-22%	-17%	-6%	-9%	-7%	-6%

⇒ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement découlent, en partie, de l'ensemble des services proposées aux habitants de Saint-Amand-les-Eaux.

Le niveau global des dépenses réelles de fonctionnement reste similaire à celui de 2021.

	BP + DM + RC 2021	BP 2022	Evolution BP 2021 / BP 2022
011 - Charges à caractère général	7 864 279	7 948 989	1%
012 - Charges de personnel	13 916 585	14 198 695	2%
014 - Atténuation de produits	190 000	155 500	-18%
65 - Autres charges de gestion courante	2 910 864	2 892 203	-1%
66 - Charges financières	900 733	660 590	-27%
67 - Charges exceptionnelles	256 164	252 505	-1%
68 - Dot. provisions semi-budgétaires	12 000	6 000	-50%
Dépenses réelles de fonctionnement	26 050 625	26 114 482	0%



- Le **chapitre 011 – charges à caractère général** représente **30,34 %** des dépenses réelles de fonctionnement, et augmente de **1 %** par rapport au BP 2021. Cette augmentation tient compte de l'inflation, de la mise en place de nouveaux marchés publics de nettoyage et de propreté urbaine ainsi que de la mise en fonctionnement de nouveaux services à la population.
- Le **chapitre 65 – Autres charges courantes (11,08 % des charges)** maintient le niveau des subventions à destination des associations sportives, associations citoyennes et sociales (CCAS) pour **2,34 M€**.
- La baisse du **chapitre 66 – Charges financières (2,53 % des charges)** marque la poursuite du désendettement de la ville.

⇒ **La poursuite de la politique de désendettement**

En 2022, la Ville a décidé de ne pas emprunter, et de poursuivre son effort au remboursement de la dette.

Pour rappel, le dernier emprunt date de 2019 pour 4,5 M€.

Au cours de l'année, la Ville soldera **2 emprunts** :

- Un emprunt Crédit foncier, contracté en 2002, pour un montant de 5,3 M€
- Un emprunt Dexia, contracté en 2014, pour un montant 1,1 M€

En 2022, l'en-cours de la dette diminuera de **2,7 M€**.

En 4 ans, la Ville a consacré **8,6 M€** au remboursement de sa dette, soit un désendettement à hauteur de **24,55 %**.

	2021	2022	Variation
Nombre d'emprunts	17	15	-2
En cours dette au 31/12	29 176 270,00 €	26 498 499,00 €	-2 677 771,00 €
Capital payé sur la période	2 997 016,99 €	2 677 771,55 €	
Intérêts payés sur la période	727 952,46 €	657 404,56 €	-70 547,90 €
Total échéances annuelles	3 724 969,00 €	3 335 176,11 €	-389 792,89 €
Durée de vie moyenne	6 ans et 4 mois	5 ans et 11 mois	

Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD	Nombre de contrats
SFIL CAFFIL	9 706 425 €	36,63%	6
BANQUE POSTALE	5 133 333 €	19,37%	2
AUTRE - Convention de mandat CAPH	3 617 186 €	13,65%	1
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 223 981 €	8,39%	1
CREDIT FONCIER DE FRANCE	2 133 333 €	8,05%	1
CREDIT AGRICOLE	2 016 000 €	7,61%	1
CAISSE D'EPARGNE	1 668 239 €	6,30%	3
Ensemble des prêteurs	26 498 499 €	100,00%	15

État généré au 31/12/2022

⇒ La section d'investissement

- **Les recettes d'investissement :**

Les recettes réelles d'investissement enregistrent une hausse de **+ 3,26 %** par rapport au BP 2021.

Les dépenses d'investissement seront financées grâce à la section de fonctionnement pour **4,4 M€**, et par d'autres ressources :

- Autofinancement : **9,3 M€**
- FCTVA : **0,95 M€**
- Subventions d'équipement : **0,2 M€**
- Cessions d'immobilisation : **0,65 M€**

	BP 2021	BP 2022
1068 - Excédents fonctionnement capitalisés	4 282 832	9 341 913
10 - Dotations (hors 1068)	1 350 000	950 000
13 - Subventions d'investissement	4 621 202	216 408
27 - Remb. Prêts personnels	3 800	2 100
024 - Produits cessions immobilisations	545 655	645 378
Recettes réelles d'investissement	10 803 489	11 155 799
Autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement	8 151 110	4 385 673

La part des subventions d'investissement évolue selon la programmation des grands projets structurants de la Ville.

En parallèle, la Ville poursuit son effort de recherche de financements extérieurs pour optimiser ses ressources (DSIL, Région, département...).

Le report des recettes d'investissement 2021 en 2022 s'élève à **0,723 M€** pour les 2 autorisations de programme restantes (Palais des séniors, Louise de Bettignies).

Subventions d'équipement reportées en 2022					
	FEDER	ETAT	PRADET	DEPARTEMENT	CAPH
AP 71 - PALAIS DES SENIORS	474 433,20 €				474 433,20 €
AP 59 - LOUISE DE BETTIGNIES			248 581,88 €		248 581,88 €
					723 015,08 €

- **Les dépenses d'investissement**

En neutralisant la dépense d'équipement de 5,5 M€ liée à la rupture du bail emphytéotique du Pasino, le montant des dépenses inscrites au BP 2021 aurait été de **7 689 965 €**.

Au BP 2022, les dépenses d'équipement enregistrent une baisse de 51 % (**- 15 % en neutralisant la dépense des 5,5 M€ du Pasino**) qui s'explique par la fin des principaux projets structurants de la Ville.

	BP 2021	BP 2022	Evolution BP 2021 / BP 2022
20 - Immobilisations incorpo.	694 529	541 250	-22%
204 - Sub. d'équipement versées	781 186	80 000	-90%
21 - Immobilisations corpo.	7 604 980	2 906 580	-62%
23 - Immobilisations en cours	4 131 927	2 997 209	-27%
Dépenses d'équipements en €	13 212 622	6 525 039	-51%

Une liste non exhaustive des projets budgétés (hors AP) pour 2022 :

- Amélioration du cadre de vie : **1,34 M€**
- Rénovations des équipements scolaires pour **0,3 M€**

- **Les autorisations de programme (AP) et les crédits de paiement (CP)**

L'année 2022 voit la clôture de 2 AP : **AP 62 – Cœur de ville, AP 71 – Palais des Séniors.**

Seules les **AP 44 – Eglise Saint Martin** et **AP 59 – Louise de Bettignies** sont reconduites à l'identique pour les montants votés en 2021.

LIBELLE	n°	AP	AP/CP			Total CP 2022	
			2021	CP			
				CP 2021 non consommés et reportés en 2022	CP votés en 2021 pour 2022		
Eglise Saint-Martin	44	9 587 117,77 €	1 648 190,55 €	237 367,03 €	100 000,00 €	337 367,03 €	
Centre ressources L. de Bettignies	59	1 948 404,42 €	857 000,13 €	401 732,50 €	100 000,00 €	501 732,50 €	

⇒ **Les données financières relatives aux ressources humaines**

La masse salariale évoluera en prenant en compte les éléments rattachés au contexte national ou local.

Pour le contexte national, il est à noter qu'il n'y aura pas d'évolution du point d'indice en 2022.

Diverses mesures décidées par le gouvernement viendront impacter le budget 2022 :

- l'augmentation du SMIC votée en octobre 2021 ;
- la prime de précarité pour les agents contractuels de moins d'un an ;

- la revalorisation de la grille indiciaire des agents de catégorie C ;
- la prime inflation.

En outre, l'évolution naturelle de la carrière des agents, appelée le GVT (glissement vieille technicité), est évalué à +1,5 %.

- Structure des effectifs

En 2022, la part des dépenses de personnel représente **54 %** des dépenses réelles de fonctionnement.

La structure des effectifs s'établit à **305 agents permanents et non permanents**, soit 275 agents titulaires et 30 agents contractuels permanents indiciaux.

	2022
AGENTS TITULAIRES	275
AGENTS CONTRACTUELS PERMANENTS (CDI et Indiciaires)	30
ARRETES DE STAGIAIRISATION	10
ARRETES DE TITULARISATION	12
JOBS ÉTÉ	50
CEE	100
CONTRATS DIVERS (Remplacements, jury concours, repas, occasionnels...)	70
STAGES	100
STAGES GRATIFIES	2
FORMATION (jours)	706

- Répartition par filières et catégories

	<i>TOTAL</i>
cat A	24
cat B	71
cat C	210
<i>TOTAL</i>	305

- Le nombre d'agents en temps partiel : 27
- Les dépenses de personnel se décomposent comme suit :

	Traitemen t indiciaire brut	Indémnité de résidence	Supplément familial	NBI	HS/ASTREINTES/ ELECTIONS	PRIMES	DIVERS: PEP/PES/Remboursement transport	BRUT	CHARGES PATRONALES	BRUT CHARGE
titulaires	5 937 960,00 €	59 000,00 €	76 500,00 €	90 000,00 €	145 000,00 €	1 115 000,00 €	35 000,00 €	7 458 460,00 €	3 110 000,00 €	10 568 460,00 €
non tit	2 065 025,00 €	12 950,00 €	25 000,00 €		15 000,00 €	130 000,00 €	1 900,00 €	2 249 875,00 €	935 000,00 €	3 184 875,00 €
										13 753 335,00 €

- Le coût des indemnités des élus :

	Indemnités en net	Cotisations part élus	Cotisations part patronale	BRUT CHARGE
Elus	156 612,00 €	30 875,00 €	14 840,00 €	202 327,00 €
		187 487,00 €	crédits inscrits au chapitre 012	
		crédits inscrits au chapitre 65		

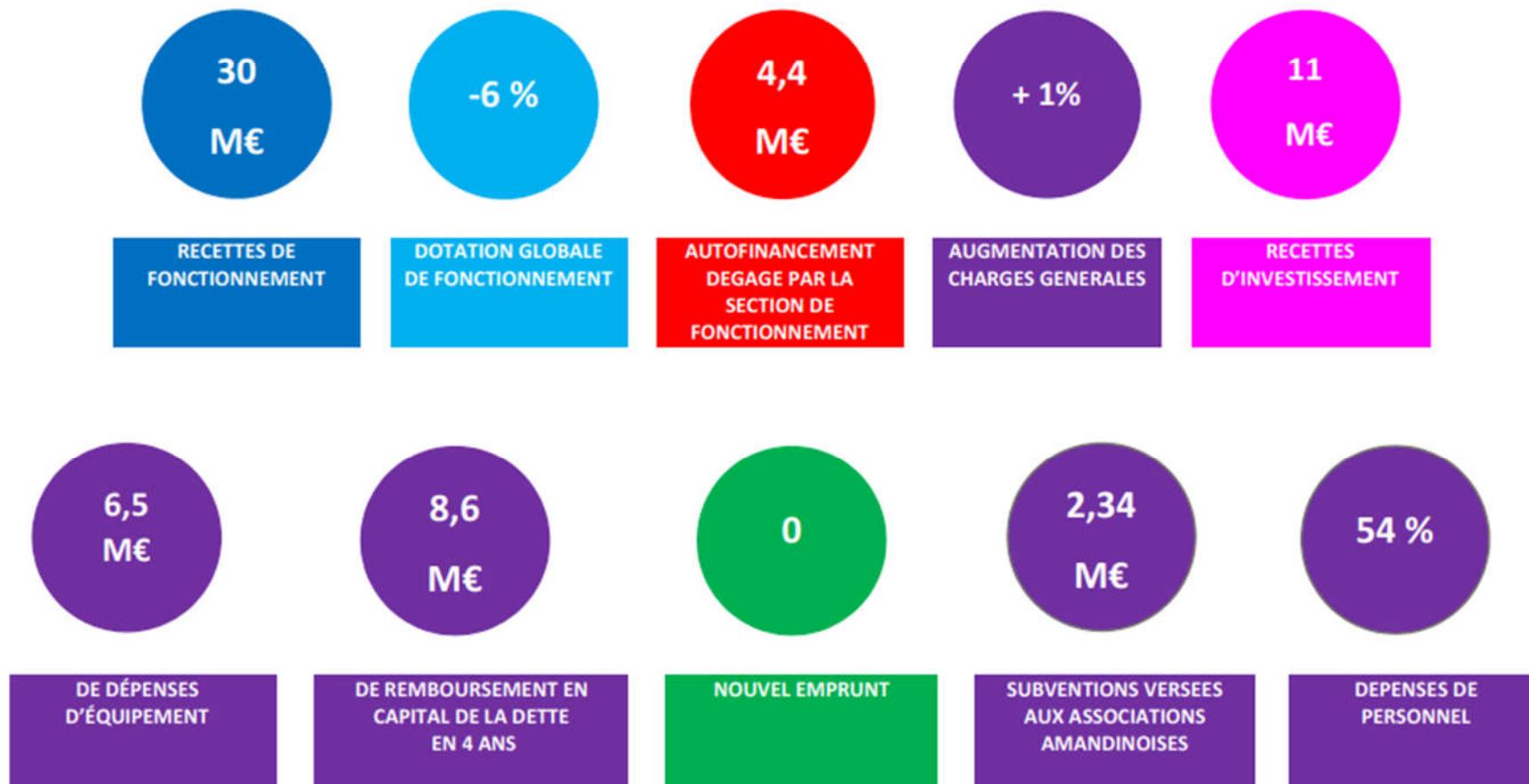
Pour rappel, le montant brut des charges était de **205 250 €** en 2021.

V. **Les orientations pluriannuelles du budget général (2022-2026)**

	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
011 - Charges à caractère général	7 948 989	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000
Evol.	0,72%	0,64%	0,00%	0,00%	0,00%
012 - Charges de personnel	14 198 695	14 340 680	14 484 000	14 628 900	14 755 219
Evol.	2,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
014 - Atténuation de produits	155 500	130 000	130 000	130 000	130 000
65 - Autres charges de gestion	2 892 203	2 921 125	2 950 336	2 979 840	3 009 638
Evol.	1%	1%	1%	1%	1%
66 - Charges financières	660 590	606 000	543 000	477 800	413 000
67 - Charges exceptionnelles	252 505	232 505	232 505	232 505	232 505
68 - Dot. Provisions semi-budgétaires	6 000				
Total des dépenses réelles de fonctionnement	26 114 482	26 236 310	26 345 841	26 455 045	26 546 362
Evol.	-0,82%	0,47%	0,42%	0,41%	0,35%
013- Atténuation de charges	144 000	170 000	170 000	170 000	170 000
70 - Produits de service	1 133 400	1 144 734	1 156 181	1 167 743	1 179 420
Evol.	0%	1%	1%	1%	1%
73 - Impôts et taxes	21 491 742	21 180 893	22 655 003	22 978 836	23 103 908
<i>dont impôts directs locaux</i>	10 150 000	10 403 750	10 559 806	10 665 404	10 772 058
Evol.	2,00%	2,50%	1,50%	1,00%	1,00%
<i>dont contribution de compensation</i>	4 271 701				
<i>dont prélèvements des jeux</i>	5 300 000	4 700 000	6 000 000	6 200 000	6 200 000
Evol.	62%	-11%	28%	3%	0%
74 - Dotations et participations	6 768 864	6 733 497	6 677 655	6 619 687	6 559 651
<i>dont DGF</i>	1 410 229	1 315 312	1 219 175	1 120 509	1 019 368
Evol.	-6%	-7%	-7%	-8%	-9%
<i>dont compensation exonération TF</i>	3 970 000	4 029 550	4 069 845	4 110 543	4 151 648
75 - Autres produits	504 140	500 000	500 000	500 000	500 000
76 - Produits financiers	228 009				
77 - Produits exceptionnelles	30 000				
Total des recettes réelles de fonctionnement	30 500 155	29 987 133	31 416 848	31 694 275	31 770 988
Evol.	-12%	-2%	5%	1%	0%

	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Epargne brute	4 385 673	3 750 823	5 071 007	5 239 231	5 224 625
Epargne nette	1 707 902	1 219 567	2 507 460	2 641 898	2 591 939
Capital de la dette payé sur la période	2 677 771	2 531 256	2 563 547	2 597 333	2 632 686

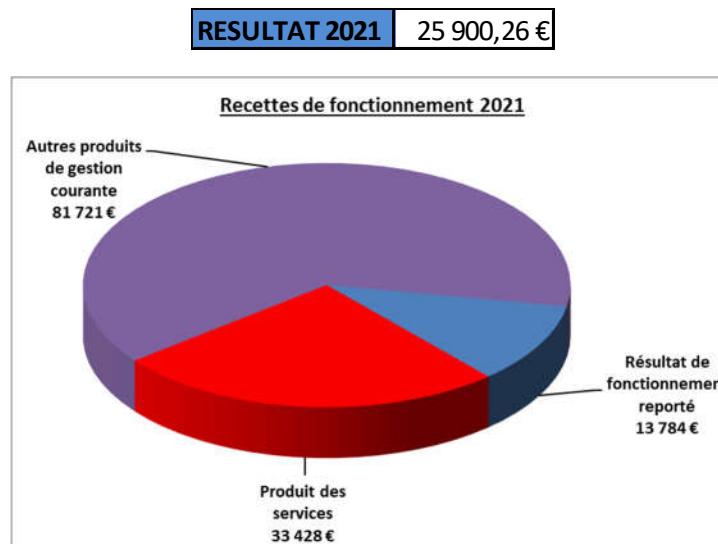
LES CHIFFRES CLÉ 2022



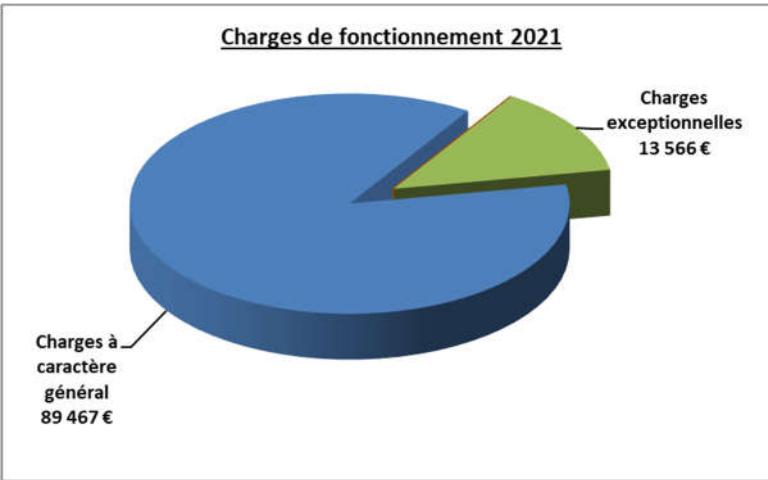
VI. Les budgets annexes

A. Le budget annexe « Spectacles »

- La situation financière et budgétaire 2021

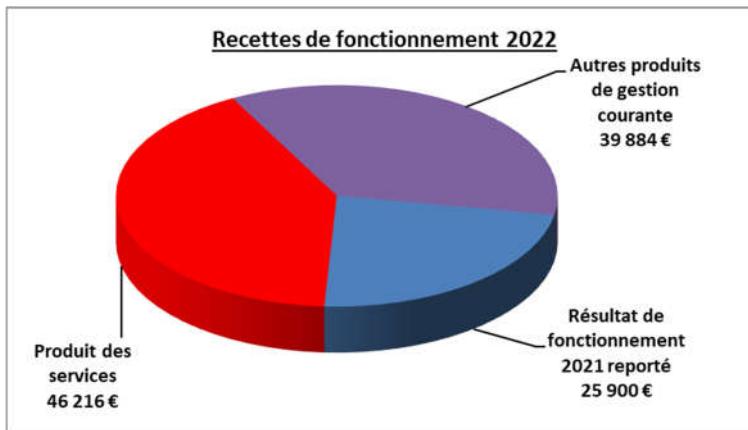


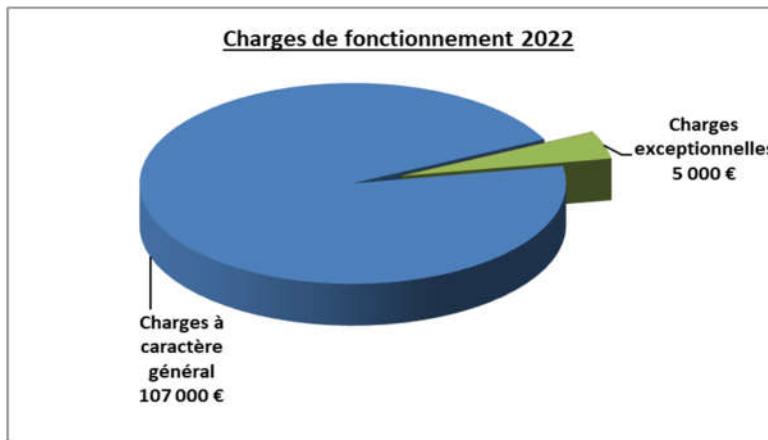
Avec la crise sanitaire et l'annulation des évènements culturels, le budget annexe a procédé au remboursement de **13 566 €** de places et tickets.



- Les orientations budgétaires 2022

Le budget s'équilibre à hauteur de 112 000 €.





B. Le budget annexe « Moulin des Loups »

- La situation financière et budgétaire 2021

Le budget annexe du Moulin des Loups a été créé en 2021 pour réaliser les travaux de viabilisation des 4 parcelles destinées à la vente.

RESULTAT 2021	39 465,51 €
----------------------	--------------------

- En 2021, en fonctionnement, les **dépenses de viabilisation** s'élèvent à 610 534,94 €.

Les **recettes de fonctionnement** ne concernent que des écritures d'ordre pour constater les stocks d'en-cours de production.

Du fait des écritures d'ordre, le solde de fonctionnement de 0 €.



- Concernant la **section d'investissement**, la recette correspond à la subvention d'équipement versée par la Ville au budget annexe.

Les dépenses d'investissement comptabilisent des écritures d'ordre liées aux stocks d'en-cours.

Le solde d'exécution d'investissement est de **39 465,51 €**.



- Les orientations budgétaires 2022

Le budget 2022 comptabilisera la fin des travaux de viabilisation ainsi que les opérations de stocks.

Les **sections de fonctionnement et d'investissement** s'équilibrent à hauteur de **689 465,51 €**.

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
011 - Charges à caractère général	39 465,51	71 - Production stockée (042)	689 465,51
7133 - Variation des en-cours de production de biens (042)	650 000,00		
	689 465,51		689 465,51

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
33 - En-cours de production (040)	39 465,51 €	001 - Solde reporté	39 465,51 €
35 - Stocks de produits (040)	650 000,00 €	33 - En-cours de production (040)	650 000,00 €
	689 465,51 €		689 465,51 €